

Remarques SE-Unsa 34 restées sans réponses

- Lorsque l'on rentre un poste de TR Zil rép +il apparaît la spécialité « polonais ». Lorsqu'on demande le poste 2223 (classe passerelle à Geneviève bon) il apparaît la spécialité langue bretonne...

Pourriez-vous demander au service de vérifier s'il vous plaît et de le corriger rapidement car des collègues n'osent pas le demander...
- Concernant le cahier des postes, pourriez-vous nous indiquer où se trouve le PAP coordonnateur de l'espace d'accueil EANA du Collège Jean Perrin (Béziers) ? De même que le poste UPE2A au sein de cet espace d'accueil ?
- Une erreur concernant le poste G rattaché à l'école L. ARMSTRONG qui apparaît vacant alors qu'il ne l'est pas.
- L'administration s'était engagée en CAPD à contacter dès le 3 avril l'ensemble des candidats à un départ en formation CAPPEI. Cela n'a pas été fait.
- Concernant le poste de direction de l'école Boulloche encore, le SE-Unsa redit que ce défléchage n'est pas régulier. Il entraîne de nombreuses incompréhensions sur le terrain particulièrement de la part de collègues de l'école qui, s'ils l'avaient su avant, auraient passé l'entretien de direction et préparé leur prise de fonction pour occuper ce poste. Ceci crée une situation d'iniquité puisque, l'appel à candidature étant très tardif, tous les collègues ne peuvent y répondre de la même manière.
- Poste de brigade supprimé (maternelle les garrigues Juvignac) n'avait pas reçu le courrier de fermeture vendredi soir.
- **Situation de Mme xxxxxxxxxxxx.** Cette collègue est titulaire du poste de PEMF LV qui ferme. Ce poste était donc bien pourvu contrairement à ce qui a pu être annoncé. Mme xxxxxxxxxxxx avait répondu à un appel à candidature post-mouvement l'an dernier et obtenu un poste de CPC à titre provisoire. Vraisemblablement car elle n'avait pas passé les entretiens pour ce PEP.

Cette année, son poste est donc supprimée, sans qu'elle n'ait reçu quelque courrier que ce soit, sans aucune possibilité de poste de repli sur le département et sans assurance de pouvoir conserver son poste actuel occupé à TP.

Si Mme xxxxxxxxxxxx l'obtient au Mouvement, alors tout ira bien. Mais que se passera-t-il si elle ne l'obtient pas ?

- **Remarques cahier des postes** : Utilisation de l'acronyme CLIS. Il faudrait penser à noter ULIS l'an prochain. La circonscription de St Jean de Védas n'a pas non plus été renommée.
- Le poste de TR Brigade sur Cournonsec, annoncé à la fermeture, apparaît toujours dans le cahier des postes. S'agit-il d'une erreur ou ne fermera-t-il pas finalement ?
- **Dispositifs dédoublés** encore, les collègues en CP/CE1 ou en CE1/CE2 ne savent pas s'ils doivent participer ou non au mouvement. La circulaire stipule qu'on ne doit pas redemander son poste, mais elle stipule également p30 que les collègues en CE1 doivent le redemander s'ils ne veulent pas être en dispositif dédoublé... Que doivent-ils faire ? En l'absence de réponse, le SE-Unsa 34 conseillera à tous les collègues de participer.
- Les collègues se questionnent par rapport à la différenciation CP et CE1. Sur quel type de postes ont-ils la priorité ? L'administration n'ayant pas la visibilité sur la répartition pédagogique et l'entretien portant sur les 2 niveaux, le SE-Unsa suppose qu'ils obtiennent la priorité indifféremment sur l'un et l'autre.
Si tel est le cas, que se passera-t-il si les collègues n'en demandent qu'un et qu'ils demandent tous le même (CP par exemple) ?
- Le poste initialement prévu à la fermeture sur Hérépian a finalement été maintenu. Ce poste n'apparaît pas vacant dans le cahier des postes.
- Le poste totalement déchargé J-Moulin Castelnau n'a pas eu d'appel à candidature. Il s'agit pourtant d'une école 14 classes. Est-ce un oubli ? Ou n'est-ce pas un poste soumis à candidature ?